# la Gazette Des Forêts

Bulletin des Groupements de Développement Forestier de Dordogne N° 24 - Automne 2015



#### ARBRES DE DESESPOIR, ARBRES D'ESPOIR!

Pourquoi planter?

Pour nourrir les grands animaux ; quelle tristesse de voir une jolie plantation croquée au ras du sol, mais les entourer de grillages en augmente trop le coût et cloisonne le terrain. Cependant il reste des plants; la pluie les noie, la sécheresse les brûle. Ils poussent quand même? Le chancre s'y met, que dis-je, l'encre, les bestioles... Des arbres sont encore debout ? On avait oublié la tempête. Il reste les yeux pour pleurer et, si vous n'êtes pas assuré, vous n'aurez pas de subvention, vous ne pourrez rien faire seul que regarder la ronce, la fougère, les genêts ou les ajoncs envahir le terrain. Vision de déses-

Et pourtant! L'espoir fait vivre. Mieux que les arbres? Non, grâce aux arbres, aux plantations soignées avec amour, nettoyées, taillées, visitées, élaguées en se disant qu'un jour, quand même, il y aura une belle futaie sous les ombrages et dans le silence de laquelle il fera bon se promener. Futaie qui peut-être, le jour où il faudra la couper, aura de la valeur dans un marché que tout le monde ignore aujourd'hui. Bien sûr, nous ne la verrons pas, nous ne nous y promènerons pas, nous ne la couperons pas, mais c'est bien là que l'arbre est porteur d'espérance et d'avenir pour les autres.

Là est la servitude, mais aussi la grandeur de ce fou de forestier!

Jacques de Laforcade Président du GDF Nord-Périgord

#### Formation Certiphyto pour la forêt - décembre 2015

Les 3 Groupements de Développement Forestier de Dordogne proposent une formation, organisée par la Chambre d'Agriculture, vous permettant d'obtenir ce certificat qui sera obligatoire à partir du 1er janvier 2016 pour acheter ou appliquer des produits phytopharmaceutiques homologués pour la forêt (voir le précédent numéro de la Gazette des forêts de Dordogne).

Si vous êtes intéressé, contactez Patrick REY 06 71 01 83 98

## Franc succès pour les rencontres techniques Châtaignier de CHALUS (87) qui ont alterné conférences, table ronde et visites de terrain

Ce colloque, qui a attiré près de 150 personnes, avait pour but de montrer le châtaignier sous un nouvel angle : celui d'une essence source d'innovation.

Ces journées ont été l'occasion de présenter les résultats de différents tra-

- → état des marchés.
- qualification du bois de châtaignier pour l'utiliser en construction (usage en structure),
- ⇒ principaux usages et procédés de mise en œuvre du châtaignier,
- → amélioration de la connaissance des tanins et de leur blocage,

- ⇒ amélioration des boisements et itinéraires sylvicoles « carbone + »,
- → dépérissement et pathogènes,
- → amélioration génétique...

et aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives à ce bois, à cette essence, à travers le témoignage d'acteurs professionnels (Rahuel Bois, Architectes...), d'organismes (FCBA, CETEMAS, CRPF, Interbois Périgord, BoisLim, PNR Périgord Limousin ...) et de sylviculteurs (groupe de travail national châtaignier de l'IDF...) qui œuvrent au quotidien au développement et à la valorisation de cette essence.

# L'agenda des G.D.F.

#### GDF Isle Double Landais

4 décembre 2015 : tournée forestière en Gironde, visite du FCBA et de l'INRA (station forestière de Cestas Pierroton).

#### GDF Nord Périgord

- fin mars-début avril 2016 : tournée forestière à Lapouyade « 15 ans après Martin ».
- début juin 2016 : voyage d'étude de 2 jours dans les forêts champenoises.

#### GDF Sud Dordogne

décembre 2015 : visite d'une scierie de feuillus

#### **FOGEFOR Dordogne**

30 octobre et 6 novembre 2015 : formation à la rédaction des Plans Simples de Gestion





Rencontres techniques châtaignier à Chalus

#### Sommaire

- Editorial Agenda Certiphyto Rencontres techniques Châtaignier à Chalus
- Plans Simples de Gestion (appels)- Fusion des p. 2: régions Aquitaine Limousin et Poitou-Charentes
- <u>p. 3 :</u> En quelle saison planter? -Un nouveau répulsif
- p. 4: Châtaignier
- Le chêne rouge d'Amérique L'arboretum du <u>p. 5 :</u>
- p. 6: Interview: Yves PAULY (suite et fin) - Exposition Universelle de Milan





# Plan Simple de Gestion (PSG) nouveau seuil - Épisode 4: APPELS 2015-2016

Depuis 2010, le Code forestier impose aux propriétaires forestiers de plus de 25 ha de détenir un Plan Simple de Gestion agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Sont concernées les propriétés forestières composées de blocs de parcelles de plus de 4 ha répartis sur la commune où se trouve le bloc principal et les communes limitrophes, et dont la somme atteint au moins 25 ha (les blocs de parcelles inférieurs à 4 ha ne sont pas retenus pour le calcul).

Depuis fin 2012 et jusqu'en 2020, progressivement, le CRPF adresse des courriers aux propriétaires a priori concernés par cette nouvelle disposition de la loi. Les propriétaires appelés bénéficient d'un délai de 2 ans pour présenter un PSG. Au-delà de ce délai, ils tombent sous le régime des autorisations administratives (RAA).

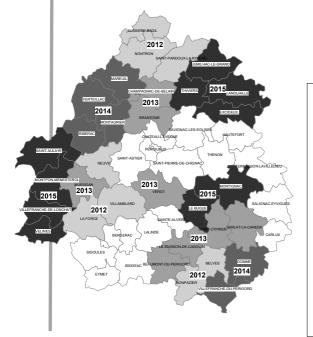
La carte ci-dessous rappelle les cantons dans lesquels les propriétaires ont déjà été appelés et indique ceux qui sont appelés cette année.



Vous avez reçu un courrier du CRPF Aquitaine en novembre 2012 ou décembre 2013 et vous êtes concernés par les nouveaux critères ?

Si vous n'avez pas encore rédigé votre PSG, vous êtes sous le régime de demande d'autorisation administrative. C'est-à-dire que pour toute coupe que vous voudriez réaliser (coupe rase, coupe d'éclaircie ...), vous devrez adresser au préalable une demande à la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne.

Si vous avez reçu un courrier en décembre 2014 : vous ne disposez plus que d'un délai d'un an pour déposer votre PSG qui devra parvenir au CRPF avant le 31 décembre 2016.

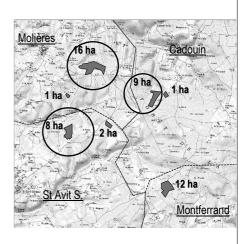


# Un exemple concret de calcul de la surface soumise à PSG:

Seuls les blocs de parcelles de plus de 4 ha sont pris en compte : les blocs de 1 et 2 ha ne sont donc pas à comptabiliser

Le bloc principal est celui de 16 ha à Molières. On regarde donc seulement les communes limitrophes (Cadouin et St Avit). Les parcelles de Montferrand, qui n'est pas limitrophe de Molières, ne comptent pas. Seront donc retenus pour le calcul de la surface soumise à PSG:

16 + 9 + 8 = 33 ha sur les 49 ha de la propriété qui est donc soumise à PSG puisque plus de 25 ha ont été retenus par ce calcul.



# Fusion Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin : une région forestière de taille européenne

Le 1er janvier 2016, les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes seront réunies et formeront l'un des ensembles économiques majeurs de France, comme d'Europe d'ailleurs. La filière forêt-bois sera à l'image de cette puissance et en constituera même un des fers de lance.

Forte de 2 800 000 hectares, soit près de 35 % du nouveau territoire, la couverture forestière offrira une diversité d'essences certainement unique pour une même région. Le chêne et le pin maritime vont bien entendu dominer avec des aires de distribution couvrant toute la région pour le premier, le massif landais et ses bordures charentaises ou périgourdines pour le second. Mais il faudra aussi compter sur le dynamisme de la sylviculture du douglas, notamment en Limousin, sur la complémentarité entre des massifs de châtaignier bien identifiés (Melle, Civray, Chalus, Villefranche), et sur l'importance de la production populicole. Il est ainsi possible de constater que la configuration actuelle du département de la Dordogne est une préfiguration de la future grande région.

Aux mains de plus de 90 000 propriétaires de bois supérieurs à 4 hectares, cette forêt essen-

tiellement privée va approvisionner le plus puissant réseau de scieries national et des industries de la trituration nombreuses. On estime à 13 millions de m³ le volume exploité annuellement dont 50 % en bois d'œuvre. Cela représente plus du tiers de l'exploitation française. Ces bois, certifiés PEFC pour 65 % d'entre eux, participeront au dynamisme d'une filière qui rivalisera avec l'agroalimentaire et l'aéronautique au palmarès des activités régionales. Près de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 50 000 emplois directs et indirects vont aussi porter sur le plan international ce nouvel ensemble.

Dans ce contexte les CRPF, qui sont amenés à se réunir, maintiendront un service de proximité avec le sylviculteur, un service technique au profit d'une forêt gérée, productrice de valeurs et innovante. Le véritable démarrage aura lieu début 2017 à l'occasion des prochaines élections des collèges des CRPF. Les chambres d'agriculture, et entre autres leur service forestier, préparent elles aussi leur régionalisation.

Les interprofessions forêt/bois et les syndicats ont également entamé des échanges pour eux aussi être prêts et construire le plus grand espace de forêt cultivée d'Europe.

Une réelle opportunité existe donc pour notre secteur, nous devons la saisir et avec l'appui de nos centres de recherche, pôle de compétitivité, groupements mais aussi administrations, nous allons tous ensemble être acteurs d'une région que dominera la forêt.



## En quelle saison planter?

Les plantations forestières doivent être réalisées à l'automne ou au printemps, toujours hors période de gel. Selon les essences, l'époque de plantation des plants à racines nues peut varier.

Dans tous les cas, les plants à racines nues de feuillus peuvent être installés de novembre à mars car ils sont en arrêt de végétation, n'ont plus de feuille, donc ne transpirent plus. Le début des plantations est souvent conditionné par la mise sur le marché des plants : le pépiniériste arrache ses plants lorsqu'ils sont bien aoûtés et en arrêt de végétation.

Pour les plants racines nues résineux, il semblerait que la période la plus propice soit celle qui s'étale de février à mars, en dehors des périodes de gel. La raison est simple et s'explique en deux points :

- d'une part les résineux, gardant leurs aiguilles l'hiver, continuent de transpirer;
- d'autre part l'arrachage, le transport et la plantation endommagent inévitablement les racines des jeunes plants. Le jeune plant ne parvenant pas à compenser les pertes en eau liée à la transpiration à cause d'un système racinaire affaibli risque de se dessécher plus rapidement (vent du nord, absence de précipitations hivernales...).

La réussite d'une plantation dite « à racines nues » est tributaire de certaines conditions :

- s'assurer de l'état sanitaire des plants et des racines : dans tous les cas le plant doit avoir un chevelu racinaire abondant;
- prévoir une jauge qui permettra de conserver les plants le plus longtemps possible dans des conditions optimums (sable frais à l'abri du gel et des excès d'eau);
- avoir un sol bien préparé et ameubli ;
- transporter les plants dans un sac opaque de la jauge au chantier et sur le chantier; en effet quelques minutes de dessèchement au soleil ou au vent suffisent pour compromettre la reprise;
- ne prévoir que la quantité de plants nécessaire au temps de travail;
- opérer toujours par temps couvert et calme avec une bonne humidité atmosphérique;
- éviter les périodes de gel ou de neige ;
- → éviter de planter sur sol engorgé ;
- penser à « habiller » les plants avant de les planter, l'habillage consistant à rafraîchir les radicelles sur 1 à 2 centimètres et non à couper le pivot.

Pour les plants en mottes ou en godets, leur plantation est possible toute l'année en évitant bien sûr les périodes de sécheresse prononcée (juillet et août), les périodes de gel et les périodes d'engorgement en eau des sols.

La manutention est plus aisée et la conser-

vation des plants facilitée. Cependant il est impératif de ne pas oublier d'arroser les plants pour les conserver le temps de les mettre en terre et aussi de les stocker à l'abri des fortes gelées.

En cas de pression importante du gibier, que ce soit pour les plants à racines nues ou les plants en mottes, il est préférable de planter au printemps. En effet, prenons le cas d'une période légèrement enneigée, vos plants dépasseront de celle-ci et seront particulièrement appétents pour le cerf, le chevreuil et le lièvre.

Le cas du **peuplier** reste particulier : l'installation des plançons est généralement réalisée entre fin février et mi-avril en raison de l'accessibilité des terrains. Les vallées étant souvent inondées en hiver, les plantations ne peuvent se faire qu'après la baisse du niveau des eaux et après les fortes gelées.



# Trico: Un nouveau répulsif à essayer

La gamme des produits de lutte préventive contre les dégâts de gibier s'est étoffée d'un nouveau répulsif nommé Trico, proposé depuis peu de temps à la vente. Il s'agit d'un produit naturel utilisable en lutte biologique et dont le principe actif opère sur les fonctions olfactives et gustatives des cervidés

Son efficacité semble être de longue durée (environ 4 mois au minimum, à moduler en fonction des conditions météorologiques) mais il faut renouveler l'application chaque année jusqu'à ce que les plants soient sortis de la période pendant laquelle ils sont sensibles aux dégâts de gibier, soit les 4-5 premières années après plantation.

Applicable facilement, la protection se fait par simple pulvérisation de produit pur à raison de 4 mL par plant à protéger, soit environ 5 L/ha pour 1 200 plants.

Le traitement peut se faire à tout moment, sans toxicité pour les végétaux : sur plants déjà mis en place, sur plants en jauge ou en pépinière. Il faut néanmoins s'assurer de 4 heures sans pluie pour assurer la meilleure accroche possible du produit et donc son efficacité.

1 ha de jeune plantation à densité de 1 200 tiges/ha, sur sol propre, doit pouvoir être traité en 2 ou 3 heures. Ce temps d'application sera réduit si le produit est appliqué avant plantation (en jauge ou en pépinière). Les années suivantes, l'application du produit sur les plants deviendra plus longue donc plus onéreuse (plantation de plus en plus sale donc moins accessible).

Le produit fabriqué par la société autrichienne Kwizda a été homologué en France en 2012 et est commercialisé depuis 2013 par la société Solutions et Plants sous le nom de « Trico » pour un coût d'environ 20 €/L.



# Dépérissement du châtaignier?

Des éléments de réponse avec l'étude ressource en Fumélois



A l'initiative de deux communautés de communes du nord Lot-et-Garonne, un inventaire forestier a été réalisé en Fumélois par l'IGN\*, le cabinet MARES, le CRPF Aquitaine et la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne sur dix communes, soit environ 13 000 ha de

forêt. L'étude statistique basée sur un échantillonnage de 260 points a donné de nombreuses informations sur la nature des peuplements et les essences présentes. Parallèlement une enquête sociologique a été réalisée auprès des propriétaires forestiers chez qui les points d'inventaire avaient été réalisés.

#### Le châtaignier, essence dominante

Le châtaignier est l'essence la plus répandue puisqu'il est dominant sur 4 500 ha. Globalement, la qualité est moyenne puisque 46% de cette surface est couverte par un taillis où l'on ne trouve pas la qualité "merrain". En outre, chaque point d'inventaire où le châtaignier est dominant a fait l'objet d'un diagnostic sanitaire et, bonne nouvelle ! 56% des peuplements ont un taux de dépérissement inférieur à 10% !

Aucune corrélation n'a pu être établie entre dépérissement et présence de chancre ou d'encre racinaire. Par contre, nature des sols et pluviométrie semblent influer sur la qualité des peuplements. En effet, sur la bordure sudest du massif, où se trouvent les taillis les plus dégradés, les sols sont plus argileux et la pluviométrie souvent inférieure à 800 mm. A contrario, le nord de la zone d'étude, où les peuplements sont de bien meilleure qualité, bénéficie à la fois de la présence de sols sablo-limoneux profonds et d'une pluviométrie annuelle supérieure à 900 mm.

Par ailleurs, du sud-est vers le nord-est, l'altitude augmente de presque 100 m en quelques kilomètres. Le long de ce gradient, la température diminue de plus de 1,5°C, établissant sur la partie nord une température moyenne annuelle inférieure à 12°C qui serait favorable au châtaignier.

#### Renouveler l'ensouchement

En plus de ces facteurs naturels, il semblerait que le mode de sylviculture ait également de l'importance puisque sur les placettes contenant plus de 25% de francs-pieds aucune ne présentait de dépérissement. Le traitement en taillis serait donc manifestement un facteur aggravant du dépérissement des souches.

Un des nombreux intérêts de cette étude est donc d'établir, sur la zone concernée, une corrélation entre facteurs du milieu et dépérissement du châtaignier tout en avançant l'hypothèse que sur les stations favorables l'avenir passe par un renouvellement de l'ensouchement (probablement par destruction mécanique des vieilles souches).

Enfin, elle a mis en place un réseau de placettes permanentes qui va permettre de suivre sur le long terme l'évolution des peuplements.

\* IGN : Inventaire Géographique National (ex IFN Inventaire Forestier National)

# Le Châtaignier sort du bois!

3ème essence feuillue française, le bois de châtaignier gagne à être connu et reconnu pour ses qualités physiques, esthétiques et mécaniques.

Afin de renouveler notre regard sur ce bois, cette essence, le techno-guide du châtaignier vient de paraître. Son objectif : mieux faire

connaître ce bois faciliter prescription et utilisation. Après le document sur le classement d'aspect des sciages présenté au Carrefour International du Bois 2014, cet ouvrage est appelé à informer et donner envie aux acteurs professionnels (architectes, paysagistes, maîtres d'ouvrage...) d'utiliser cette essence dans leurs projets et leurs réalisations.

Ces deux outils imagés s'intègrent dans le cadre d'un programme national de revalorisation du châtaignier, opération soutenue financièrement par France Bois Forêt. Ils sont le fruit d'un travail de coopération entre les interprofessions (Interbois Périgord, BoisLim, Futurobois...), les organismes professionnels (FNB / APECF) et les entreprises transformatrices avec l'appui du FCBA et du cabinet Verseau Communication. C'est aussi le point d'orgues de plusieurs actions menées ces derniers temps qui ont permis de qualifier cette essence structurellement, de valider son utilisation en bois lamellé-collé et de définir un classement d'aspect des sciages.

## Le techno-guide du châtaignier – Des qualités à l'œuvre

La vocation de cet 'outil' imagé de 74 pages, est de fournir aux acteurs professionnels qui vont prescrire, mettre en œuvre ou commercialiser des produits en châtaignier, les éléments qui appuieront et valideront leurs projets

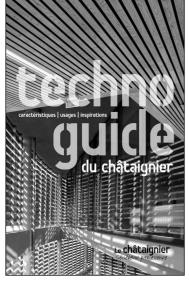
A travers la présentation technique et illustrée de plus de 25 réalisations exemplaires, le techno-guide du châtaignier met en lumière les caractéristiques techniques, les performances de ce matériau et développe ses conditions d'utilisation, aussi bien en extérieur qu'en aménagement intérieur, ou encore en structure. Il indique les références aux documents normatifs en vigueur et aux Documents Techniques Unifiés qui s'appliquent. Il ouvre de nouvelles solutions et de nouvelles possibili-

En fin d'ouvrage, sont évoqués la répartition de cette essence en France (nature des peuplements, surface occupée...) et son mode d'exploitation, ainsi que les territoires où une sylviculture dynamique peut être envisagée pour répondre aux besoins des transformateurs.

Le techno-guide du châtaignier devient ainsi une source d'inspiration et de créativité, réactivant l'image naturelle, durable et esthétique de ce beis

À vous de re-découvrir le bois de châtaignier!

Le techno-guide et le fascicule sur le classement d'aspect du châtaignier sont disponibles en téléchargement sur le site www.le-chataignier.com







## SAVEZ-VOUS LES RECONNAITRE ?







## le Chêne rouge d'Amérique (Quercus rubra)

En forêt, le chêne rouge se rencontre essentiellement en futaie issue de plantation, seul ou en mélange. Apprécié pour sa coloration d'automne, on le trouve aussi en ornement dans les parcs et jardins.

Il est facilement reconnaissable à l'automne grâce à la couleur rouge de son feuillage. Dans la famille des chênes, ses feuilles sont les plus grandes, 12 à 20 cm contre 5 à 10 cm pour les autres chênes. Elles sont grossièrement découpées, se terminant par une pointe. La cupule du gland a la particularité d'être aplatie (en forme de béret basque).

Son écorce est lisse et argentée, elle se crevasse à la base du tronc à partir de 25 ans.

#### Une essence assez exigeante

C'est une essence assez exigeante qui pousse sur des sols profonds, aérés et non compacts, de préférence acides, avec peu d'argile et sans calcaire actif. Il supporte mieux les gelées tardives et les sécheresses estivales que le chêne de pays.

Le Chêne rouge est héliophile (il aime le

soleil) mais peut supporter l'ombre à l'état de semis. Ses capacités de régénération sont importantes, aussi bien par rejet de souches que par fructification des glands.

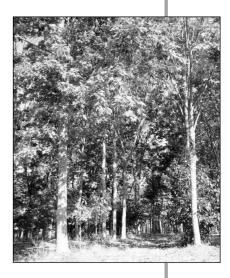
#### Une croissance rapide

Sa croissance rapide lui permet de produire du bois d'œuvre en 60 ans, contre 100 à 120 ans pour les chênes de pays, qu'on utilise en ébénisterie (planche à cercueil), menuiserie intérieure (portes et fenêtres), en tranchage (placage), en architecture d'intérieur (lambris et parquet) et, bien sûr, c'est également un excellent bois de chauffage.

#### Une bonne alternative

Cette essence est une bonne alternative dans le cadre du réchauffement climatique. En effet le chêne rouge est mieux adapté aux sols qui s'avèrent « limites » pour le chêne de pays qui est plus exigeant (fond de vallon, terrain très riche). Mais attention! Les cervidés ont beaucoup d'appétence pour cette essence qui a aussi le défaut d'être sensible à l'encre (maladie racinaire).





#### A découvrir : l'arboretum du Bourdial

Le 16 octobre dernier, entre Cadouin et Molières, Mme ALAIN (députée), Mme LEBARBIER et M. MATTERA (conseillers régionaux), Mme MARSAT et M. MERILLOU (conseillers départementaux), M. DANIEL (maire de Molières), M. FAUGERES (maire délégué de Cadouin) et M. AMBLARD président de la Fédération des Chasseurs de la Dordogne inauguraient un nouveau sentier de découverte forestier au sein de l'arboretum du Bourdial, en présence également des représentants des caisses locales du Crédit Agricole qui ont co-financé ce projet.

A l'initiative de Claude VEYSSY, qui cumule courageusement les casquettes d'administrateur du GDF Sud-Dordogne et de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne, Claude VILLATE de la FDC24, Frédéric LEDUN du CRPF et Patrick PASTUSKA de l'INRA ont mis en

place ce nouvel outil pédagogique et ludique.

Le site du Bourdial bénéficie du double avantage d'être installé dans un site pérenne, puisqu'il appartient à l'INRA qui, depuis 40 ans, y a implanté de

multiples essences dans un but expérimental, et d'être idéalement placé sur le tracé d'un sentier de grande randonnée dans un secteur très touristique au cœur de la forêt de la Bessède.

Sur une courte boucle de moins de 200 m, le cheminement est ponctué de panneaux qui décrivent les essences présentes ou abordent des thèmes aussi variés que l'expérimentation forestière, la faune et les modes de chasse, l'histoire et la sylviculture. Les visiteurs pourront pique-niquer ou se reposer sur une belle table en châtai-

gnier conçue et réalisée par un menuisier local et offerte par le GDF Sud-Dordogne.

Venez nombreux à la découverte de ce beau site!



## Yves PAULY : nouveau président du Groupement de Développement Forestier "Isle - Double - Landais"

Suite du portrait d'un passionné, très impliqué dans la gestion de ses bois, devenu président du GDF "IDL" pour donner à d'autres cette énergie et ce plaisir d'être forestier. (voir Gazette n°23)

On sent chez vous cette envie d'être toujours informé et de comprendre les choses. Que pensez-vous de l'état d'esprit en général des propriétaires forestiers de Dordogne?

Je suis effectivement d'un naturel curieux et je m'intéresse à l'actualité forestière. J'ai l'impression que beaucoup de propriétaires en Dordogne ne se sentent pas concernés par la gestion de leur bois, considérant que c'est plutôt l'affaire de ceux qui possèdent beaucoup de forêt. J'aurais envie de leur dire qu'ils se trompent ! J'estime pour ma part qu'il n'y a pas de petit ou de grand gestionnaire. Si certaine propriété de petite taille n'exige pas forcément un programme de gestion particulier, j'estime malgré tout que chaque détenteur de parcelle forestière a des devoirs et des obligations. Je trouve qu'il n'est pas normal de laisser se salir ne serait-ce qu'un hectare de bois après coupe sans s'assurer de son renouvellement et qu'il n'est pas plus raisonnable de laisser se dégrader sur pied un hectare de vieux pins sans ce soucier de leur mise en vente rapide.

Je sais que changer les habitudes n'est pas chose aisée, sur ce point je pense que l'information reste une des clefs pour corriger la vision parfois un peu trop conservatrice que certains ont de leur forêt. Et puis le propriétaire forestier est souvent un solitaire, les choses se décident et se font, chacun de son côté. Pourtant il y aurait parfois tout intérêt à travailler groupés et à communiquer entre voisins pour

permettre d'obtenir de meilleurs prix, que se soit lors des ventes de bois ou pour la réalisation de travaux.



Vous avez été élu à la présidence du GDF "Isle Double Landais" en début d'année 2015, quels objectifs vous êtes-vous donné?

Comme je l'ai déjà dit, je me suis rapproché dès le départ de plusieurs organismes forestiers pour trouver auprès d'eux de l'aide et des conseils. C'est ce que j'ai fait avec le GDF en y adhérant tout de suite. Grâce à lui, j'ai toujours obtenu de précieuses informations sur des sujets techniques et plus généraux d'ordre

administratif ou sur la filière. J'ai évoqué le fait que les propriétaires étaient souvent mal informés ou qu'ils ne prenaient pas la peine de le faire. Ce qui m'intéresse avec le GDF c'est justement ce travail d'information qu'il diffuse largement, y compris auprès des petits propriétaires. La gazette à laquelle je participe maintenant est un très bon support de communication. Je n'oublie pas non plus les nombreuses invitations que le GDF envoie plusieurs fois par an aux propriétaires pour participer à des réunions et des sorties de terrain. Mes objectifs sont simples : c'est de continuer à diffuser le plus possible l'information auprès de tous les propriétaires en espérant intéresser ceux qui délaissent leur forêt. Trop nombreux encore sont ceux qui n'ont aucune idée de la valeur de leur bois et de ce qu'il faut y faire, méconnaissent les différents dispositifs d'encouragement, d'aide et s'imaginent qu'ils n'y ont pas accès car n'ayant pas suffisamment de surface boisée. Je considère que l'information est une nécessité absolue en Dordogne et qu'en la matière le rôle des GDF et du CRPF est important.

# Si vous aviez un dernier mot à dire, quel serait-il?

Je dirais qu'il faut cultiver un esprit d'équipe entre les différents acteurs de la forêt et que les propriétaires s'entendent d'avantage entre eux, se regroupent, ne refusent pas systématiquement les innovations et pensent à l'avenir.

### Exposition universelle de Milan 2015

La France a mis le bois à l'honneur

Du 1er mai au 31 octobre 2015, a eu lieu l'exposition universelle de Milan où la France avait décidé de mettre en avant l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire français sur un espace de 3 600 m² dont une partie était mise en scène sous un pavillon de 2 000 m² entièrement réalisé en bois lamellé-collé nu issu des forêts du Jura certifiées PEFC par une entreprise franc-comtoise. Entièrement démontable et remontable, ce bâtiment spectaculaire a illustré le savoir-faire français le plus innovant en matière de construction à ossature bois : formes libres, assemblages invisibles et géométrie complexe.

www.france-milan-2015.fr



## La gazette des forêts 35 route de Périgueux 24100 LEMBRAS

#### Bulletin réalisé par :

J. CARMEILLE, V. COQUILLAS, J. de LAFORCADE, A. GENEIX, R. de LARY, F. LEDUN, A. PEYRAT, P. REY, S. ROBERT, E. SAUZEAU, M. SEROLE

